TIR À L'ARC

COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

Compte-rendu de réunion

CR N° 2609

Du 19/09/2026

Objet : **Comité directeur**

Date : 19/09/2026 Heure de début de réunion : 9h00 Lieu : CREPS des Pays de la Loire

Participants :

Nathalie BECU	ex	Annie GUILLAUME	V	Stéphane PONSODA	ex		
François BATARD	V	Denis HALNA	V	Frédérique PONTOIZEAU	V		
Raphaël BOLUEN	V	Océane HALNA	ex	Alain ROSSI	ex		
Bernard BRANGIER	V	Bernard HERCELIN	V	Dominique SALIOU	V		
Marina DUBORPER	V	Christine LECAS CD72	V	Sandrine TEMPLERAUD	V		
Virginie DUPUIS CD49	abs	Catherine MIGNE	V	Cyril VANHAMME	V		
Thierry GROSEIL	V	Jean-Pol MILLER CD85	V	Virginie VENTROUX	V		

V : Présents ex : Excusés abs : Absents non excusés

1) Commission discipline

Au niveau national, de plus en plus de dossiers disciplinaires sont déposés soit en région, soit directement au national. Quant à notre région, la commission n'a jamais encore été saisie.

François Batard, membre de la commission régionale disciplinaire, est présent pour nous parler de cette instance et de ses membres.

Pour rappel, la commission disciplinaire a été mise en place par injonction de l'État il y a une quinzaine d'années à la suite de scandales dans le milieu sportif.

Au niveau régional, la commission est nommée pour la durée du mandat du CR et élue en AG. Ses membres sont indépendants : ils ne participent pas ni au Comité Régional, ni aux comités départementaux, ni à l'administration des clubs.

François rappelle les étapes de la procédure : à la suite d'un signalement auprès du Comité Régional, la commission disciplinaire est saisie par le bureau directeur du CR.

La commission juge ensuite les faits avec les parties en présence lors d'une audience, prend une sanction souveraine, appliquée par le CR. Il s'agit d'une décision susceptible d'appel au niveau de la FFTA. Si la décision est maintenue au niveau national, un recours est possible devant les tribunaux administratifs, donc jusqu'au Conseil d'Etat.

La décision tient compte des faits établis et des textes en vigueur : le règlement disciplinaire (très précis) et la charte éthique (ouverte à toutes les appréciations).

Statistiquement, il est surprenant que pour la commission régionale des PDL il n'y ait jamais eu motif à saisie (domaines : violence, corruption, tricherie…).

Des comportements inadéquats et discutables, des récriminations, disputes, connivences… pendant les compétitions notamment, envers les arbitres (rébellions, demandes d'explication vis-à-vis des textes), les adversaires, restent sans conséquences officielles.

Il est vrai qu'il est toujours difficile pour un arbitre, un dirigeant de club …de demander une sanction vis-à-vis de quelqu'un qu'il connaît depuis parfois longtemps. Comme il est difficile

pour une instance locale, ne mettre en cause une personne connue et influente. Mais, il est dangereux pour tout le monde que la Loi du silence reste, sans doute, la règle !

Comme la commission ne peut être saisie que par le Comité Régional, et non directement, une procédure devrait être mise en place au niveau du CR (par un bouton sur le site internet par exemple), pour qu'une personne, archer, dirigeant, qui souhaite signaler une infraction ait accès à tous les renseignements nécessaires.

De même, la commission disciplinaire ne peut renseigner directement sur un fait : si des informations lui parviennent avant l'audience, la commission ne peut siéger (cause de nullité).

Il est donc souhaitable qu'il y ait une personne référente au CR qui reçoive les demandes, renseigne les parties et s'informe pour connaître la nature réelle du problème.

Actuellement, la commission des Pays de la Loire est composée de 4 membres, ce qui est nettement insuffisant, 8 serait un minimum.

Au départ, les membres devaient être totalement indépendants, ils ne devaient pas avoir de responsabilité dans les clubs. En pratique, face à la difficulté de trouver des candidats, il s'avère qu'un membre au CA d'un club peut faire partie de la commission.

Les membres et le président qui siègent à une audience sont tournants, ils changent à chaque audience, car un membre résidant dans le même département où l'affaire s'est produite ne peut siéger.

Il est donc important que tous les départements soient représentés.

Des membres peuvent aussi être désignés par les CD (non qualifiés pour les dossiers de leur département) et un pour le CR.

En tout état de cause, les membres indépendants doivent garder la majorité.

Les dossiers et les délibérés sont strictement confidentiels pour tous. Seule la décision de sanction peut être rendue publique.

La FFTA organise une réunion éthique le 7 novembre à Paris.

Lors de l'AG du Comité Régional, le 21 novembre, la commission disciplinaire interviendra, elle sera à l'ordre du jour.

Un appel à candidatures sera également envoyé aux clubs, en même temps que les appels à candidatures au Comité Directeur du CR et des délégués FFTA, en vue de l'élection lors de l'AG.

La lettre 6 aux clubs parlera également de cet appel à candidatures.

2) Commission communication

Les réseaux sociaux évoluent énormément, surtout sur Facebook qui explose.

Raphaël a pris en charge les communications sur les championnats de France, très appréciées par les utilisateurs, un grand merci pour le travail accompli.

Pour le site internet, toute évolution est possible, il ne faut pas hésiter à envoyer une demande auprès de Denis.

François Batard fait remarquer que les fausses informations diffusées sur les réseaux sont sanctionnables. Seulement, si la personne qui fait le signalement ne demande pas une sanction, il est difficile de porter la diffamation en commission disciplinaire.

3) Commission sportive

Demandes d'organisation de championnat

Des candidatures sont parvenues pour organiser les championnats régionaux :

- **TAE** : les Archers Sablais et les Archers Montoirins – Les Archers Sablais sont retenus à l'unanimité
- **Tir campagne** : Union Sportive Genestoise - Accordé
- **DRE 1** : Les archers du S.O. Candéen - Accordé
- **DRE 2** : C.O. Ajax de Daumeray - Accordé
- **DRE 3** : Les Archers de l'Aubance et les Archers Montoirins – Les Archers Montoirins sont retenus à l'unanimité

Dominique informe les clubs retenus ou non pour les DRE, et Thierry se charge du TAE et du tir campagne.

Le tir Nature, le tir 3D et le Beursault sont en attente de candidatures officielles.

Les TRJ apparaissent dorénavant sur la fiche de demande d'organisation.

Championnats de France

Deux Clubs ont postulé pour organiser un championnat de France dans les Pays de la Loire : Championnat de France para à Daumeray (49) et Championnat de France Nature à Bouloir (72).

Compétition par équipes départementales

Lors du dernier Codir en présentiel, Thierry avait demandé à chaque comité départemental de désigner un interlocuteur pour travailler sur ce projet.

Il n'a pas eu de retour et a commencé à rédiger une trame de règlement seul.

Des questions subsistent : en salle ou en extérieur ? Combien d'archers par équipe ? Quelles catégories (U13-U15, U18-U21…) ? Quel genre de mixité ?

Thierry demande à nouveau que chaque CD lui communique un référent sportif pour lui envoyer ce projet pour en discuter.

Ce projet mutualisé avec les CD pourra ainsi être présenté lors de l'AG.

En attendant, l'ébauche de ce projet sera envoyée aux présidents de CD.

Soirée des champions

Les champions (premiers en championnat de France) seraient invités à une soirée spectacle.

La soirée se déroulerait vraisemblablement à Angers, la veille de l'assemblée générale.

Les frais engagés seraient un buffet pour environ 60 personnes et la venue d'un artiste « animateur ».

La question du déroulement de cette soirée dès cette année est mise au vote : les élus ont voté pour majoritairement (4 abstentions / 6 pour).

L'invitation sera envoyée rapidement aux champions avec un délai de réponse assez rapide. Raphaël s'en charge.

Championnats régionaux

Cette année, les championnats se sont bien déroulés, à l'exception des TAE qui ont été annulés par décision préfectorale pour canicule.

Un seul bémol pour le régional campagne au niveau des boissons : vu la chaleur, les points de distribution ou de vente n'étaient pas suffisants.

Dates des différents championnats :

- TRJ N°1 Candé le 1 Mai.
- TRJ n°2 Montaigu le 29 Mai.
- TRJ N°3 Carquefou le 04 Juillet.
- DRE N°1 Candé le 02 Mai.
- DRE N°2 Daumeray 22 et 23 Mai.
- DRE N°3 Montoir de Bretagne 12 et 13 Juin.
- Championnat Régional TAE-N et TAE-I 19 et 20 Juin.
- Championnat Régional campagne Genest st Iles 27 Juin.

4) Commission jeunes

Groupes jeunes

Les jeunes sont ciblés et un courrier leur est envoyé en mettant leur club en copie. Très peu de réponses sont revenues négatives, souvent à cause des études trop accaparantes.

Cette année, les groupes sont ainsi :

- Un groupe élite (les meilleurs régionaux) : 14 jeunes
- Deux groupes performance sur 2 secteurs géographiques : 10 en Sud-Ouest, 9 en Nord-Est. Les jeunes avec arc à poulies ont été intégrés.

Au total, cela regroupe 33 jeunes. Les 5 départements sont représentés avec 25 clubs au total.

Les entraineurs sont invités à l'intégralité du programme, ils sont impliqués et ne sont pas remplacés.

En compétition, les encadrants de chaque groupe proposent un suivi mais restent en retrait et n'interviennent qu'à la demande de l'entraîneur : si l'entraîneur est présent, il s'occupe de son jeune.

C'est un système qui fonctionne très bien.

TRJ

Ce circuit TRJ évolue avec dorénavant 3 étapes dont 2 étapes obligatoires, dont la 3ème du fait de la remise des récompenses.

Auparavant, il n'y avait que 2 étapes dédiées, la 3ème étant le championnat régional. Mais entre ceux qui étaient qualifiés au championnat régional et ceux inscrits au TRJ, cela posait parfois problème : certains ne pouvaient pas participer au régional du fait des quotas des qualifiés alors qu'ils souhaitaient participer à la 3ème étape de TRJ.

Le TRJ3 est positionné le 4 juillet

Thierry se charge de la création du règlement TRJ.

Les récompenses seront plus importantes en lien avec les subventions reçues.

Actuellement, les clubs pressentis sont Candé le 1er mai, Montaigu le 29 mai et Carquefou le 4 juillet.

Des appels à candidaturess doivent matérialiser les 3 TRJ, avec un engagement du club à organiser son étape pendant 2 ans, afin de pérenniser les organisateurs sur cette durée.

Thierry va établir une convention et contacter les 3 clubs au préalable.

Pour communiquer sur ces TRJ, chaque archer participant au régional jeunes recevra un flyer avec le règlement des TRJ,

Un flyer sera également distribué lors de l'AG à chaque président de club.

Rencontre du groupe élite et du pôle espoirs

Une journée de regroupement avec le groupe élite et le pôle espoirs est prévue le 20 février.

Stage de printemps

Le stage est déplacé car le CREPS avait déjà une réservation aux dates prévues. Il sera du 23 au 25 avril.

À la demande des jeunes et des entraîneurs, la compétition pendant ce stage est planifiée le 1er jour au lieu du 2ème.

Le dimanche 25 avril, il y aura en même temps une formation sport santé avec initiation au Run archery.

Détection

Deux pistes de format de détection sont à l'étude, en essayant de concilier avec l'existant pour ne pas surcharger le planning déjà bien rempli :

- Le 20 mars après-midi, pendant le regroupement du Groupe Performance Sud-Ouest à Carquefou
- Pendant les étapes de TRJ où les jeunes sont déjà en situation de performance dans le cadre d'une compétition

Cette demi-journée de détection s'articulera autour de critères techniques, physiques et de recherche de performance.

Le sujet sera évoqué pendant l'AG, lors de l'atelier « commission sportive » animé par Thierry.

Création de groupes départementaux jeunes

Le CR a pour projet de déployer les groupes jeunes en constituant des groupes départementaux.

Actuellement, les groupes performance sont sur deux secteurs géographiques : Nord-Est et Sud-Ouest.

Cette offre partirait du même concept que les groupes performance actuels (stages/entraînements avec travail technique, physique, stratégique et tir par équipe en double) mais à un niveau départemental et un aboutissement en compétitions.

Une offre sportive de compétition serait proposée aux jeunes avec la préparation d'un trophée des doubles (principe du trophée des mixtes en déclinant sur les catégories jeunes) et d'un championnat régional des équipes départementales. Les adultes pourraient également s'inscrire à ces compétitions.

Une visio va être programmée avec les comités départementaux pour construire ce projet.

Nouveau règlement U11

Les U11 tirent dorénavant à 10 mètres.

La FFTA souhaite que les U11 tirent tous les samedis après-midi avec un classement et une récompense le soir même.

5) Commission arbitrage

La formation des arbitres commence le 4 octobre avec 14 candidats aux Pays de la Loire, ils ont tous passé le VSS.

Cette année est transitoire pour passer de l'ancienne formule à la nouvelle.

Un assistant arbitre est maintenant légitime à accorder un cordon.

Les arbitres ont une formation continue obligatoire tous les 14 mois, sous réserve que la VSS soit validée.

Bernard Brangier demande que le nombre de concours autorisés par arbitre de club soit augmenté : actuellement, il est limité à 4. Après discussion, cette demande est refusée.

6) Commission formation – ETR

La saison commence le week-end des 26 et 27 septembre avec 2 sessions de formation initiale : encadrant club et BF initiateur, 30 stagiaires en tout.

Au niveau des formations continues, une formation est délocalisée en Mayenne.

Une session encadrant club a dû être annulée à Sablé-sur-Sarthe car il n'y avait seulement 2 inscrits. Cette même session est complète au CREPS avec 18 participants.

Une session supplémentaire en mai/juin est à l'étude, il y a déjà 4 demandes en attente. Marina établit une liste des personnes intéressées. Une décision sera prise en février/mars.

D'autres formations continues sont proposées le 31 octobre avec le module compound, et le 25 avril avec le sport santé avec l'intervention de Catherine Thibaudeau le matin et une initiation au Run archery l'après-midi.

Un module poussin se déroulera à Couëron le 14 novembre, le module para les 19 et 20 juin, et une formation continue sur les fondamentaux le 18 octobre.

Toute l'offre est en ligne.

7) Commission calendrier

Les inscriptions au calendrier s'ouvrent du 1er octobre au 15 novembre pour les compétitions du 1er avril au 30 septembre 2027.

Les inscriptions s'effectuent sur le site de la FFTA.

Si un club veut modifier l'inscription d'une compétition, la demande doit être faite sur le site de la FFTA, et un mail doit être envoyé à calendrier@arc-paysdelaloire.fr pour informer la commission du calendrier.

Dans ce cas, une pénalité de 40 euros sera demandée au club, sauf raison valable : les responsables du calendrier sont des élus bénévoles qui consacrent trop de temps dans ces modifications.

8) Commission para

Le CR a un projet à l'étude : organiser un championnat d'envergure sur Nantes ou sa banlieue

Avant toute étude poussée, une visio va être programmée avec Julien Mégret et Benoit Binon pour savoir si le Comité Régional est soutenu par la FFTA. Sans l'aval de la FFTA, le projet n'aboutira pas.

9) Trésorerie

Budget prévisionnel

Des budgets prévisionnels ont été remplis par chaque responsable de commission.

Catherine et Bernard Brangier les ont synthétisés dans un tableau, en affinant avec des chiffres supplémentaires.

Catherine présente ce budget prévisionnel qui sera envoyé aux institutions pour déposer les demandes de subvention.

Rapport financier pour l'AG

Les vérificateurs aux comptes viennent le 29 septembre.

Une ébauche du compte de résultat est présentée aux élus.

10) Préparation de l'assemblée générale

L'Assemblée Générale aura lieu le 21 novembre à Chemillé-en-Anjou.

Convention ETR

La convention ETR doit être signée pendant l'AG, la DR sera donc présente ce jour-là.

Ce document cadre le fonctionnement entre le Comité Régional et l'ETR. Il est rédigé par Marina en tant que CTR.

Il contient principalement la composition, les actions et le programme de l'ETR, le planning prévisionnel et la lettre de mission de Marina.

Marina présente l'équipe ETR.

Ateliers

3 ateliers seront proposés :

- Commission sportive : la réforme des TRJ et la présentation du championnat régional par équipes départementales
- Communication
- Le calendrier et la formation arbitre

11) Questions / informations diverses

Coupe d'Europe Run archery

La coupe d'Europe Run archery se déroule en Pologne et 3 archers de la région y participent : Thomas Bourgès, Benjamin Sorin et Johanne Blanchard. Bravo à eux.

Le Comité Régional décide à l'unanimité d'allouer une aide financière exceptionnelle de 200 euros à chacun, avec un retour de leur part sous forme de reportage et de photos, le but étant de renforcer la pratique du Run archery.

Déploiement de Ianséo

Il y a deux référents au niveau de la région : Richard Ezequiel et Denis Halna.

Ils ont suivi une formation à la FFTA, le déploiement va s'opérer progressivement.

Référents CR aux championnats régionaux

- Régional para : Sandrine
- Régional jeunes : Thierry
- Régional adultes : Denis et Cyril
- Coupe de la Ligue : Bernard Hercelin

Fin de réunion à 16h00

La Présidente,
Catherine MIGNE

le Secrétaire Général,
Denis HALNA



